

Communauté  
de Communes



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES DU HAUT LIMOUSIN EN MARCHE

SÉANCE DU 24 JUIN 2024

2024\_082

CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE CIEUX POUR LA MISE EN PLACE  
D'UNE AIDE AUX LOYERS POUR LES NOUVEAUX COMMERÇANTS OU LES  
REPRENEURS D'ACTIVITÉS COMMERCIALES

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre avril à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace du Rocher à Magnac-Laval (87190), sous la présidence de Monsieur PERRIN, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 17 juin 2024.

Nombre de conseillers		BACHELLERIE Pierre, BAMBAGINI Martine, BARRET-BONNIN Marie-Catherine, BARRIERE Jean-Paul, BERGER Odile, BREGEAUD Laurent, BOULLE Jean-Claude, BOUX Michel, COINDEAU Yvette, COMBECAU Pascal, COURTIoux Vincent, DAMAR Vincent, DAVID Daniel, DE LA SALLE Jacques, DELPEUCH Dominique, DESBORDES Marie-Hélène, ESCLAMADON Jean-Marie, FIOUX Alain, FILLOUX Virginie, GAINAND Jean-Pierre, GORIN Claudine, GUIBERT Philippe, GUILLOT Olivier, IMBERT Ginette, JACQUIER Christian, JOUANNY Alain, LACHAISE Joël, MAITRE Daniel, MARCOUX-LESTIEUX Patricia, MARTIN Francis, MOREAU Pierre-Charles, NAVARRE Michel, NIVARD Fabrice, NOUGIER Serge, OVAN Nicolas, PERRIN Jean-François, PEYRONNET Claude, PIVETEAU Michel, REYNAUD Gilles, ROCH Jean-Marie, ROUET Jean-Louis, SAILLARD Madeleine, SCHIRA Bruno, SINGEOT Anne-Marie.
<b>En exercice</b>	<b>62</b>	
<b>Titulaires Présents</b>	<b>44</b>	
<b>Suppléants Présents</b>	<b>5</b>	
<b>Pouvoirs titulaires</b>	<b>8</b>	
<b>Votants</b>	<b>57</b>	

**PRÉSENTS Suppléants :** AUGRIT Corinne, DACKOW Jean-Michel, HÉRAULT André, NOEL Marie-Thérèse, PRÉVÔT Alain.

**POUVOIRS hors suppléant :**

- AUBRUN Lynda qui donne pouvoir à FILLOUX Virginie
- DRIEUX Sophie qui donne pouvoir à MARCOUX-LESTIEUX Patricia
- GUIBERT Xavier qui donne pouvoir à BAMBAGINI Martine
- GUILLON Jean-Claude qui donne pouvoir à OVAN Nicolas
- LAVERGNE Michel qui donne pouvoir à ROCH Jean-Marie
- LAVERGNE Viviane qui donne pouvoir à PEYRONNET Claude
- MARTIN Bernard qui donne pouvoir à JACQUIER Christian
- MAURY Alice qui donne pouvoir à SINGEOT Anne-Marie

**Excusés :** BREGEON Pascal, GENTY Guillaume, LAURENT-DUSSY Claudine, LONDEIX Colette, THEVENOT Pierrette.

**Assistaient également à la séance, des délégués suppléants.**

Madame FILLLOUX Virginie est élue secrétaire de séance.

Monsieur MAITRE Daniel, Conseiller Délégué à la valorisation des centres-bourgs s'exprime en ces termes :

Le 27 octobre 2023, le conseil municipal de la commune de Cieux a délibéré en faveur de la mise en place d'un dispositif d'aide aux loyers pour les nouveaux commerçants et repreneurs d'activités sous conditions prévues par le règlement.

Pour rappel, adhérer à ce dispositif doit contribuer à préserver le commerce de proximité et encourager l'implantation de nouveaux commerces en centre-bourg, tout en veillant à préserver la diversité de l'offre. Il permet d'inciter les commerçants et artisans porteurs de projets, à s'installer en centre-bourg, dans un périmètre ciblé, défini par la communauté de communes et la commune concernée.

Il est proposé au conseil de s'aligner sur le budget voté par le conseil municipal de la commune de Cieux le 4 juin 2024.

**Vu** les compétences de la communauté de communes du Haut Limousin e Marche en matière de développement économique ;

**Vu** la délibération n° 2022-1638 du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche sur la « mise en place d'une aide aux loyers commerciaux » en date du 12 décembre 2022 ;

**Vu** la délibération n° 83/2023 du conseil municipal de la commune de Cieux sur la « mise en place d'une aide au loyer pour la création ou reprise d'une activité commerciale ou artisanale » en date du 27 octobre 2023 ;

**Vu** la délibération du conseil municipal de la commune de Cieux en date du 4 juin 2024 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

#### **DECIDE**

**Article 1** : D'approuver le périmètre proposé dans le cadre de la mise en œuvre des dispositifs d'aide aux loyers commerciaux.

**Article 2** : D'affecter une enveloppe financière annuelle de 1 800 € au budget pour la mise en œuvre du dispositif d'aide aux loyers commerciaux sur la commune de Cieux, sous réserve des crédits au budget correspondant ;

**Article 3** : D'approuver le projet de convention correspondant ;

**Article 4** : D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'engagement ;

Envoyé en préfecture le 12/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le

12 JUL. 2024

S'LO

ID : 087-200071942-20240624-2024\_082-DE

**Article 5** : D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de ce programme d'aide.

**Adoptée à l'unanimité**

Le Président,

Signé électroniquement par : Le

Président

Date de signature : 12/07/2024

Qualité : Signature des ACTES par le

Président

Jean-François PERRIN

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois*